Nations Unies A/AC.198/2001/9

Assemblée générale

Distr. générale
1er mars 2001
Français
Original: anglais

Comité de l'information
Vingt-troisième session
30 avril-11 mai 2001

Activités du Comité commun de l'information des Nations Unies en 2000

Rapport du Secrétaire général

1. Dans sa résolution 46/72 B du 11 décembre 1991, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de présenter les rapports du Comité commun de l'information des Nations Unies (CCINU) aux sessions consécutives du Comité de l'information. Le présent rapport, qui traite des activités que le Comité commun a menées en 2000, fait suite à cette demande.

2. Le Comité commun a tenu sa vingt-sixième session au siège de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) à Genève, sous la présidence de M. Tore Brevik, Directeur de la communication et de l'information du Programme des Nations Unies pour l'environnement. Les directeurs de l'information et les représentants de 31 organismes des Nations Unies, y compris les institutions spécialisées et les organisations apparentées, y ont participé. Le Comité commun a examiné diverses questions touchant la coopération interorganisations dans les domaines de l'information et de la communication. Le rapport de la session a été présenté au Comité administratif de coordination (CAC). On trouvera ci-après un résumé des débats ainsi qu'un aperçu de la suite donnée aux décisions prises par le Comité commun à sa vingt-sixième session.

3. Dans le cadre de son vaste débat en cours sur les moyens à mettre en oeuvre pour faire mieux connaître le rôle et les réalisations de l'Organisation des Nations Unies, le Comité commun a examiné divers volets de la campagne « Les Nations Unies oeuvrent pour vous ». Cette campagne a été conçue par le Département de l'information dans le contexte de ses activités de promotion qui ont précédé le Sommet du Millénaire. La Vice-Secrétaire générale a pris part aux délibérations par vidéoconférence. Les membres du Comité commun ont exprimé leur soutien à la campagne, qui vise à établir un lien concret entre les questions prioritaires dont traite le système des Nations Unies et les préoccupations des peuples du monde entier et, par conséquent, à donner du système une image constructive d'institution indispensable qui s'attaque à des problèmes de portée mondiale. À la conclusion de ses débats, le Comité commun a décidé de proposer au CAC de soutenir la campagne « Les Nations Unies oeuvrent pour vous », en tant qu'initiative du système des Nations Unies dont le Département de l'information assurerait la coordination. Le Comité d'organisation du CAC a souscrit à cette proposition en octobre 2000.

4. Avec la participation du Directeur des communications et des projets spéciaux au Cabinet du Secrétaire général, le Comité commun a également abordé divers aspects des stratégies de communication dans les relations du système des Nations Unies avec les médias. On a rappelé que, dans son Rapport du Millénaire (A/54/2000), le Secrétaire général avait indiqué que le principal objectif du Sommet du Millénaire était de repositionner l'Organisation des Nations Unies au début du nouveau siècle. En conséquence, la stratégie de

01-26694 (F) 090301 090301

communication devait donner du système des Nations Unies une image d'entité régénérée et dynamique, en prise sur les multiples aspirations et préoccupations des peuples de la planète et au premier rang dans la recherche de solutions globales à des problèmes mondiaux. Dans cette entreprise, il importait d'établir des partenariats à la fois au sein du système des Nations Unies, par le biais de mécanismes de coordination tels que le Comité commun, et, en dehors du système, grâce à la coopération et à la coordination avec les gouvernements, la société civile et d'autres partenaires intéressés, puisque des « problèmes sans passeports » appelaient des « solutions sans visas ». À cet égard, plusieurs membres du Comité commun ont soulevé le problème de la différence entre l'information et les activités de sensibilisation et ont convenu de la nécessité d'examiner cette question de manière plus approfondie.

5. Les membres du Comité commun ont relevé que les organismes du système des Nations Unies étaient une mine de connaissances irremplaçables sur des problèmes délicats et que leur évaluation de ces questions, des tendances observées à l'échelle mondiale et des études techniques pouvait constituer pour le public un outil d'analyse exceptionnel. Par ailleurs, les experts techniques des nombreuses organisations actives sur le terrain étaient souvent appelés à se prononcer sur différents problèmes ou questions d'actualité, sans avoir le temps ou la possibilité d'obtenir du siège les orientations voulues. À ce propos, le Comité a souligné la nécessité de former le personnel de tous niveaux à la communication, afin de leur permettre de mieux communiquer le message des Nations Unies aux médias, tant dans les villes sièges que sur le terrain. Le Comité est convenu de la nécessité d'élaborer un plan d'action pour cette formation et plusieurs de ses membres ont accepté de se consacrer à l'élaboration de modules de formation en communication pour l'ensemble du système. On a noté que, grâce à un concours financier du secteur privé, l'École des cadres des Nations Unies, en coopération avec le Département de l'information, organisait deux ateliers visant à permettre à de hauts responsables de partager leurs expériences en matière de communication. Ces ateliers se sont tenus à New York, en octobre 2000, et à Turin, en février 2001.

6. Le Comité commun a également organisé une table ronde sur le rôle de la télévision dans la transmission des messages des organismes des Nations Unies au monde entier et sur le renforcement de la coopération dans ce domaine au sein du système. Des experts du système des Nations Unies et leurs homologues de l'extérieur ont pris part aux délibérations. On a noté que les récentes percées dans le domaine des technologies de l'information, la demande de matériaux d'information favorisée par l'essor des chaînes d'information en continu et les contraintes budgétaires auxquelles font face les diffuseurs, même les plus importants, plaçaient les Nations Unies dans une position idéale pour produire et diffuser dans le monde entier des programmes de télévision à des coûts abordables et en faisaient un acteur et un partenaire de poids sur le marché mondial de la télévision, notamment dans le domaine des informations. Il devenait possible aussi de diffuser ses informations sur l'Internet. L'utilisation de cette nouvelle technologie, notamment des liaisons Internet à débit élevé, pour transmettre quotidiennement, voire instantanément, aux stations de télévision du monde entier des images ou des séquences d'information prêtes à diffuser représentait un élément essentiel de cette entreprise, qui exigeait la mise en commun des ressources du système. Le Département de l'information s'est proposé de désigner un point de contact chargé de coordonner la promotion de la coopération entre les organismes du système en matière de télévision, le renforcement du Service d'information des Nations Unies sur l'Internet et la création d'une station de radiodiffusion internationale de l'Organisation. Les membres du Comité commun ont exprimé leur volonté de participer à la mise en oeuvre de ces trois projets. Ils ont également procédé à un échange de vues sur le contrôle de la rédaction des programmes produits ou diffusés par les diffuseurs commerciaux à partir de séquences ou de programmes émanant de l'Organisation, ainsi que sur l'attribution de séquences, d'informations et de programmes par l'Organisation.

7. Dans le souci de tirer parti des nouvelles technologies de l'information, le Comité commun a entériné la proposition du Département de l'information de créer un Babillard interactif à l'usage exclusif des membres du Comité. Cet outil devrait leur permettre d'échanger des informations sur les produits ou les activités attendus dans le domaine de l'information, de coordonner la participation de tous les organismes du système et d'éviter le double emploi. Le Babillard, administré par le secrétariat du Comité commun, est maintenant opérationnel avec l'assistance technique du Comité de coordination des systèmes informatiques (CCSI). Il comporte notamment : un calendrier des principales activités prévues à l'échelle du système

dans le domaine de la communication, telles que la publication des principaux rapports, les déclarations importantes des chefs de secrétariat des organismes membres et le lancement de campagnes mondiales; le bulletin d'information bimestriel du Comité commun qui constitue, depuis 1993, un excellent outil de planification et de coordination pour les membres du Comité; un espace d'échange d'idées; et un groupe de discussion sur l'informatique. Dans la mesure où, en raison des progrès technologiques, l'informatique fait désormais partie intégrante de toutes les activités des organisations membres, le Comité commun est convenu que ce groupe de discussion sur l'informatique remplacerait son groupe consultatif technique sur l'utilisation de l'informatique dans le domaine de l'information, qu'il a donc aboli. D'autre part, compte tenu de la rapidité des innovations dans ce domaine, le Comité a décidé de tenir une réunion d'une demi-journée sur l'Internet et les techniques multimédia à sa session de 2001 et d'y inviter, selon que de besoin, des spécialistes de ces questions.

8. Le Comité commun s'est également penché sur les stratégies de l'information et de la communication à mettre en place avant des conférences internationales, des sessions extraordinaires de l'Assemblée générale et d'autres manifestations. Le Haut Commissaire adjoint des Nations Unies aux droits de l'homme a informé les membres du Comité des questions portées à l'attention de la Conférence mondiale de 2001 contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée. De son côté, le Représentant personnel du Secrétaire général pour l'Année des Nations Unies pour le dialogue entre les civilisations a informé les membres du Comité des préparatifs en cours. Le Comité a aussi examiné les composantes information et communication des préparatifs concernant notamment les manifestations suivantes : l'Année internationale des Volontaires; le Forum mondial de la jeunesse de 2001 (système des Nations Unies); la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés; la Conférence intergouvernementale internationale de haut niveau sur le financement du développement; la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects; et les sessions extraordinaires de l'Assemblée générale sur un examen et une évaluation d'ensemble de l'application du Programme pour l'habitat et sur la suite donnée au Sommet mondial pour les enfants.

9. Le Comité a examiné divers aspects des préparatifs de la participation conjointe des organismes du système des Nations Unies à l'Exposition de Hanovre 2000 intitulée « Humanité, nature, technologie ». On a relevé que, si les travaux d'installation du pavillon des Nations Unies avaient commencé très tard en raison de lenteurs dans la signature du mémorandum d'accord entre l'Organisation des Nations Unies et le gouvernement hôte et la mise à disposition des fonds extrabudgétaires nécessaires, l'équipe dirigée par le Commissaire général du pavillon, Mme Nadine Hack, avait réussi à organiser une présentation remarquable des activités du système des Nations Unies, en s'appuyant résolument sur le thème de la campagne promotionnelle « Les Nations Unies oeuvrent pour vous ».

10. Le Comité commun s'est félicité de la contribution des autres organismes du système des Nations Unies qui n'étaient pas représentés au CAC, tels que l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, le Comité de coordination des systèmes informatiques, l'École des cadres des Nations Unies, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) et les Volontaires des Nations Unies, et les a invités à prendre part à ses sessions en qualité d'observateurs.

11. Le Comité a recommandé de tenir sa vingt-septième session au siège de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) du 10 au 12 juillet 2001. Il a décidé d'examiner, lors de ladite session, des questions telles que la composante communication de la lutte que mène l'Organisation des Nations Unies contre la pandémie du syndrome d'immunodéficience acquis, l'Internet et les questions relatives aux médias.

12. Enfin, il convient de noter qu'ainsi qu'il apparaît dans le résumé des conclusions de sa deuxième session ordinaire de 2000 (voir ACC/2000/20), le CAC a entrepris de réorganiser ses organes subsidiaires afin de les rendre plus souples, plus aptes à promouvoir le dialogue et l'interaction permanents entre les organisations du système et mieux à même de favoriser des interventions rapides et concertées du système dans son ensemble. Le Comité de l'information sera tenu informé des aspects de la réorganisation qui intéressent les activités du Comité commun.